Commune du Dévoluy Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : 13 13 Nombre de suffrages exprimés :

Nombre de voix pour : Nombre de voix contre: Nombre d'abstentions : 01

Présents: Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

Absents excusés/pouvoirs:

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet: Election de la Commission d'Appel d'Offres, jurys de concours, de délégation des Services publics et de concession, des Marchés À Procédures Adaptées

Vu les articles L. 1414-2 et L. 1414-5 du Code général des collectivités territoriales Vu les articles L 1411-1, L 1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 du code général des collectivités

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, elles doivent comporter, en plus du Maire, président, trois membres titulaires.

Considérant qu'il est possible de procéder à l'élection de membres suppléants en nombre égal,

Mme le Maire propose que cette commission puisse également être consultée et examine les marchés à procédure adaptée avant leur attribution par elle-même (en dessous du seuil fixé par le Conseil Municipal) ou le conseil municipal.

Considérant les démissions survenues au sein du conseil municipal, Considérant les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

Le conseil décide de procéder au scrutin de liste à main levée. Listes proposées :

- Membres titulaires : Jean LAPEYRE, Marie-Jo CAYOL, Jacqueline PUGET
- Membres suppléants : Stéphane PATRAS, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- > ABROGE le délibération n°2020-037 du 03 juillet 2020,
- > ELIT pour faire partie avec Mme le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres et de jurys, de la commission de Délégation des Services Publics et de concessions, et de la commission Marchés à procédure adaptée.
 - Membres titulaires : Jean LAPEYRE, Marie-Jo CAYOL, Jacqueline PUGET
 - Membres suppléants : Stéphane PATRAS, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 26 -07-2022 Publié le : 26 -07 - 2022 Affiché le : 26 .07 - 2022

Pour extrait certifié conforme, Le Maire,

Marie-Paule ROG

M. PRopa